



Commission  
européenne

# La gouvernance des programmes de financement de l'équité pour les écoles défavorisées : enseignements tirés des études de cas nationales

*Résumé analytique*



Education et  
formation

### **Contacteur l'UE**

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne.  
Vous pouvez contacter ce service :

- via un numéro gratuit : 00 800 6 7 8 9 10 11  
(certains opérateurs peuvent facturer ces appels),
- au numéro standard suivant : +32 22999696 ou
- par e-mail via : [https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2020

© Union européenne, 2020

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Ce document a été préparé pour la Commission européenne ; cependant, il ne reflète que le point de vue des auteurs et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Toute utilisation ou reproduction de photos de tout autre matériel dont l'Union européenne ne possède pas les droits d'auteur requiert l'autorisation préalable des titulaires des droits en question.

Image(s) © [carloscastilla + 11900361], 2012. Source : [depositphotos.com]

PDF ISBN 978-92-76-13069-7 doi: 10.2766/56488 NC-04-19-726-FR-N

#### **Merci de citer cette publication comme suit :**

Verelst, S., Bakelants, H., Vandevooort, L., Nicaise, I. (2020). 'La gouvernance des programmes de financement de l'équité pour les écoles défavorisées : enseignements tirés des études de cas nationales', *rapport NESET*, Résumé analytique, Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne. doi: 10.2766/56488.

#### **À PROPOS DE NESET**

NESET est un réseau consultatif d'experts travaillant sur la dimension sociale de l'éducation et de la formation.

La Direction générale pour l'éducation et la culture de la Commission européenne est à l'initiative de la création de ce réseau, qui a succédé à NESSE (2007-2010), NESET (2011-2014) et NESET II (2015-2018).

PPMI est responsable de l'administration du réseau NESET. Pour toute demande, veuillez nous contacter à : [info-neset@ppmi.lt](mailto:info-neset@ppmi.lt).

#### **DONNEUR D'ORDRES :**

The logo for PPMi consists of the letters 'PPMi' in a bold, blue, sans-serif font. The 'i' has a small orange square above its dot.

Gedimino ave. 50, LT - 01110  
Vilnius, Lituanie  
Téléphone : +370 5 2620338  
Fax : +370 5 2625410  
[www.ppmi.lt](http://www.ppmi.lt)  
Directeur : Rimantas Dumčius

#### **AUTEURS :**

- › **Sukriti VERELST**, chercheuse, KU Leuven
- › **Hanne BAKELANTS**, chercheuse, KU Leuven
- › **Lief VANDEVOORT**, chercheuse, KU Leuven
- › **Ides NICAISE**, chef de projet, HIVA (Institut de recherche pour le travail et la société) et Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, KU Leuven

#### **PAIRS RÉVISEURS :**

- › **Dragana AVRAMOV**, Coordinatrice scientifique de NESET
- › **David GREGER**, Institut pour la recherche et le développement de l'éducation à la Faculté d'éducation, Université Charles de Prague

#### **ÉDITEUR LINGUISTIQUE :**

- › **James NIXON**, Relecteur/correcteur freelance

#### **COMMISSION EUROPÉENNE**

Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture  
Direction A - Stratégie politique et évaluation  
Unité A.4 - Politique et évaluation fondées sur des preuves

E-mail : [eac-unite-a4@ec.europa.eu](mailto:eac-unite-a4@ec.europa.eu)

Commission européenne  
B-1049 Bruxelles

## Résumé analytique

Le financement de l'équité désigne le financement supplémentaire (par élève) accordé aux écoles dans lesquelles la représentation des élèves issus de milieux défavorisés (principalement élèves de faible SSE et immigrants) est supérieure à la moyenne. Plus de la moitié des pays de l'UE accordent actuellement un certain type de financement de l'équité aux écoles qui s'adressent à des groupes cibles tels que les enfants issus de l'immigration, les enfants de faible SSE ou les enfants en situation familiale vulnérable. Toutefois, des doutes subsistent quant à l'efficacité de ces politiques, en raison des preuves mitigées de l'efficacité de ces programmes. Le présent rapport examine dans quelle mesure l'amélioration de la gouvernance des programmes de financement de l'équité pourrait contribuer à de meilleurs résultats. Il est basé sur des études de cas de financement de l'équité dans sept États membres (ou régions) sélectionnés de l'UE : la Flandre, les Pays-Bas, la France, l'Angleterre, l'Irlande, la Finlande et la Slovaquie.

### Leçons tirées des études de cas

Certaines des études de cas expriment *des objectifs et des définitions de groupes cibles* vagues, qui laissent trop de place à l'interprétation et aux malentendus au niveau local de la mise en œuvre. En revanche, les pays dans lesquels les objectifs qui sous-tendent l'élaboration des politiques sont clairs et bien définis (comme la Finlande, l'Irlande, l'Angleterre et la France) tendent à fournir des lignes directrices plus claires et plus efficaces pour permettre aux professionnels de mettre en œuvre efficacement les financements.

Une conception minutieuse des *critères de financement* est essentielle, non seulement pour couvrir de manière adéquate les groupes cibles, mais aussi pour éviter des effets négatifs tels que des financements qui contournent les élèves défavorisés et profitent plutôt à des groupes qui ne sont pas défavorisés. Lorsque, comme en France, le financement supplémentaire est ciblé sur les écoles situées dans des zones géographiques particulières, les programmes souffrent d'une couverture limitée des groupes cibles et de forts effets de stigmatisation qui tendent à renforcer la ségrégation. Les écoles qui comptent un pourcentage élevé d'élèves socialement défavorisés deviennent également moins attrayantes pour les enseignants et, par conséquent, disposent souvent d'un personnel moins expérimenté ou moins qualifié (comme en Slovaquie). Les programmes basés sur le profil des élèves plutôt que sur le lieu d'enseignement semblent produire moins d'effets négatifs. Les régimes néerlandais et irlandais utilisent des formules mixtes dans lesquelles les pondérations attribuées aux critères des élèves sont renforcées dans les écoles ou les zones où se concentrent les désavantages. Ce choix est conforme aux résultats de recherche qui révèlent des problèmes supplémentaires dans les écoles présentant une proportion plus élevée d'élèves défavorisés, au-delà de la somme des désavantages individuels, en raison de la ségrégation.

Les systèmes les plus efficaces apparaissent dans les pays où il existe *un équilibre entre les systèmes d'affectation de fonds et d'attribution gratuite*. S'il est important de réserver des financements pour certains aspects (notamment la professionnalisation du personnel enseignant et des directeurs d'établissement), les écoles devraient

conserver une autonomie suffisante pour répondre aux besoins locaux. La Belgique, les Pays-Bas, la Finlande et l'Angleterre accordent un certain degré de liberté au niveau local. Le degré d'autonomie laissé aux écoles devrait être proportionnel à la *capacité de gestion* des acteurs locaux.

L'autonomie de mise en œuvre devrait également aller de pair avec *le suivi et l'évaluation* : plus l'autonomie accordée est grande, plus les systèmes de suivi devraient être SMART<sup>1</sup>. Des pays comme la Finlande donnent le bon exemple en inculquant la responsabilité professionnelle et la confiance aux enseignants et aux directeurs d'établissement, dont le travail consiste non seulement à se contrôler eux-mêmes, mais aussi à évaluer et à apporter des changements. Toutefois, le modèle finlandais de responsabilité ne peut être transposé à d'autres pays du jour au lendemain.

Les *évaluations d'impact* réalisées jusqu'à présent sont relativement critiques en ce qui concerne l'éventail des effets obtenus par le financement de l'équité : s'il doit être considéré comme une condition nécessaire pour accroître l'égalité des chances en matière d'éducation, le financement de l'équité n'est pas suffisant en soi. Ce qui importe davantage, c'est un climat d'équité omniprésent au sein des systèmes éducatifs. Cela se traduit par une offre accessible et de qualité dans la petite enfance, par l'évitement de la ségrégation et du redoublement, par le suivi des élèves aux stades ultérieurs de l'éducation, etc. Au mieux, le financement de l'équité joue un rôle auxiliaire dans l'amélioration des approches sociales et pédagogiques au niveau des écoles.

## Recommandations : questions contextuelles

- Investir dans la formation initiale et continue des enseignants : dans la plupart des cas, il a été constaté que les enseignants des écoles qui accueillent des élèves issus de milieux socialement défavorisés ont tendance à être soit moins qualifiés (Irlande, Belgique et France) et/ou hors champ (Slovaquie). Il est donc nécessaire non seulement de mettre en place des programmes solides de formation initiale des enseignants, qui portent sur les compétences pédagogiques requises pour assurer une éducation équitable, mais aussi d'offrir des possibilités de formation de développement professionnel à tous les enseignants. En outre, une formation interculturelle pourrait contribuer à combattre tout préjugé négatif que pourraient avoir certains enseignants. Avec une formation appropriée visant à l'inclusion, ces attitudes négatives peuvent être modifiées. Par ailleurs, les enseignants ont besoin de connaissances solides et scientifiquement fondées de « ce qui fonctionne » pour surmonter efficacement les désavantages sociaux, y compris des connaissances sur les aspects systémiques de l'exclusion et de l'inclusion.
- Réformer les systèmes éducatifs inéquitables : si l'architecture globale d'un système éducatif reste inéquitable, le financement de l'équité revient à poser un plâtre sur une jambe de bois. Les recherches ont largement démontré que les systèmes caractérisés par une forte « ségrégation scolaire » (qui place les

---

<sup>1</sup> SMART = spécifique, mesurable, acceptable, réaliste et limité dans le temps.

enfants sur des trajectoires différentes pendant une longue période, par ex. par le biais d'un enseignement spécial séparé, d'une admission sélective dans les écoles, d'un suivi précoce, du redoublement, du regroupement des aptitudes) entraînent inévitablement une ségrégation sociale et accroissent l'inégalité des résultats. On peut donc s'attendre à ce que la réduction de la ségrégation scolaire ait un impact plus important sur l'équité que le financement de l'équité.

### **Recommandations : questions de gouvernance**

- Fixer des objectifs politiques clairs et ciblés : la France et l'Angleterre sont des exemples de pays dans lesquels les objectifs sont SMART (spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et limités dans le temps).
- Cibler avec soin : une combinaison de critères de ciblage basés sur les élèves et les écoles (comme aux Pays-Bas) semble plus efficace que d'autres options. La formule néerlandaise la plus récente, dans laquelle le poids de chaque facteur de risque dans le financement est proportionnel à son impact sur les résultats, pourrait être utilisée comme source d'inspiration par d'autres pays.
- Réserver des fonds si nécessaire, mais encourager l'autonomie : des pays et des régions comme la Flandre, les Pays-Bas, la Finlande et l'Angleterre offrent une grande autonomie locale, mais celle-ci ne donne de bons résultats que lorsque les équipes locales sont très professionnelles et/ou lorsque l'autonomie s'accompagne de systèmes de suivi appropriés.
- Assurer un suivi pour voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas : l'Irlande met en œuvre des plans d'action locaux dans le cadre desquels les écoles sont tenues de rendre compte de la mise en œuvre des fonds/du programme.

### **Recommandations : questions stratégiques**

- Faire une distinction claire entre désavantage social et handicap : dans des pays comme la Slovaquie, où l'on accorde trop d'importance aux besoins éducatifs spéciaux, il est important de mettre en place des mécanismes de test ou d'identification permettant de différencier les mauvais résultats dus à des obstacles sociaux et les mauvais résultats dus à un handicap (physique ou mental), afin de garantir que les enfants ne soient pas mal étiquetés.
- Éviter les étiquettes stéréotypées : la Flandre a délibérément fusionné son financement de l'équité (provisoirement seulement dans l'enseignement de base) avec le système de financement général, au motif que « chaque école doit être une école de l'égalité des chances ».
- Agir localement, penser globalement : il est important que les équipes scolaires pensent au-delà des élèves individuels et aient conscience de l'impact potentiel des stratégies collectives ou structurelles (investissement dans la politique linguistique, politique anti-discrimination, collaboration entre agences, participation des parents, mesures visant à réduire les coûts liés à l'école, etc.). Les conseils d'experts et les communautés d'apprentissage professionnelles en matière de politiques scolaires sont de puissants leviers pour promouvoir l'équité au niveau méso.

## **Trouver des informations sur l'UE**

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site Europa à l'adresse suivante : [https://europa.eu/european-union/index\\_fr](https://europa.eu/european-union/index_fr)

Publications de l'UE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications européennes gratuites et payantes sur : <https://publications.europa.eu/fr/publications>. Plusieurs exemplaires de publications gratuites peuvent être obtenus en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (voir [https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)).



Office des publications  
de l'Union européenne